

AVIS

21 mars 2024

Budget principal de la Région Normandie
Décision modificative n°1

Rapporteur général du budget
M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité



Présentation générale

Présentation de la segmentation stratégique du budget de la Région Normandie

Le budget de la Région Normandie est organisé en une arborescence correspondant aux différentes politiques régionales. Cette arborescence comporte plusieurs niveaux. Le premier niveau est constitué de **6 objectifs stratégiques (OS)**, correspondant aux domaines d'intervention de la collectivité :

OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante
(économie, recherche, innovation, agriculture, pêche, énergies)

OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle
(lycées, orientation, emploi, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue, jeunesse)

OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie
(transports en commun et intermodalité de voyageurs, réseaux ferroviaires et routiers, ports et aéroports)

OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands
(aménagement, environnement, numérique, santé)

OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
(tourisme, culture, patrimoine, sport, Europe et international)

OS6 : Pour une administration performante au sein de l'action régionale
(moyens des services, ressources humaines, finances régionales, relations publiques)

Chaque objectif stratégique est décliné en quatre à six missions.

Présentation de la décision modificative n°1

Généralement, la Région Normandie ne prend pas de décision modificative avant le mois de juin de l'année N, et celle-ci est intégrée au budget supplémentaire, qui réaffecte aussi le résultat du compte financier unique de l'année N-1 au budget de l'année N.

Mais trois dossiers, dont les éléments n'étaient pas connus lors du vote du budget primitif, en décembre dernier, et dont la mise en œuvre doit être réalisée dès à présent, ont motivé la présente décision modificative.

La Région Normandie propose ainsi d'apporter des financements aux trois projets suivants.

Nouveau PRIC 2024-2027 : 34 M€

La Région Normandie s'est engagée en 2018, aux côtés de l'État et avec son soutien financier, dans un **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)**, en vue de préparer et former les demandeurs d'emploi normands, pas ou peu qualifiés, pour répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire. L'État propose aux Régions de renouveler cette expérience d'investissement

massif dans les compétences avec la signature d'un protocole d'accord pluriannuel pour un nouveau PRIC 2024-2027.

La Région Normandie y voit l'opportunité de continuer l'effort de formation des demandeurs d'emploi les plus éloignés de la formation et de l'emploi. Cela permet aussi d'adapter son offre de service en vue de répondre aux problématiques de recrutements des entreprises normandes. C'est pourquoi elle se prépare à signer avec l'État le protocole d'accord du PRIC 2024-2027, où les partenaires partagent l'objectif du plein emploi, grâce au développement de compétences en lien avec les emplois à pourvoir dans les territoires, en priorité envers les publics les plus fragiles.

Cette signature fait l'objet d'un projet de délibération du conseil régional, sur lequel le CESER émet un avis le 21 mars 2024.

La Région souhaite utiliser sans attendre les moyens issus de cette contractualisation pour financer des formations envers les publics visés :

- 19 M€ pour financer des formations préparatoires à la qualification
- 15 M€ pour financer des formations de qualification

Soit un montant total de 34 M€.

3NC : 11,29 M€

Sur la base des besoins régionaux en compétences et en formation pour construire deux EPR¹ à Penly, le projet **Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences (3NC)** vise à développer une appétence pour les projets nucléaires, améliorer et augmenter l'offre de formation et faire de la Normandie un observatoire du futur de l'énergie en France. Autour de la Région cheffe de file, ce projet réunit l'État, via la Caisse des dépôts et consignations, et plusieurs partenaires privés.

Le projet 3NC est aujourd'hui évalué à 63,97 M€, dont 10,68 M€ ne sont pas intégrés au budget régional, car soit les sommes sont versées directement aux bénéficiaires par les partenaires, soit elles correspondent à de l'autofinancement ou à des valorisations d'apport de compétence et de matériel.

Sur ce projet, la Région gère donc une enveloppe de 53,29 M€, répartie en :

- 42 M€ de subvention de la Caisse des dépôts et consignation, inscrits en crédits pluriannuels au budget régional lors de la décision modificative d'octobre 2023,
- 6,14 M€ de fonds privés, dont la Région n'avait pas connaissance au moment de l'élaboration du budget primitif,
- 6 M€ de fonds Région, diminués de 0,85 M€ au titre du pilotage, soit 5,15 M€ pour les actions.

Pour couvrir la somme de l'enveloppe gérée par la Région, il convient donc aujourd'hui d'inscrire la somme des fonds privés et des fonds Région, soit 11,29 M€. **Pour financer ces 11,29 M€, la Région inscrit 9,88 M€ de nouveaux crédits pluriannuels et réaffecte 1,41 M€ de crédits de paiement initialement fléchés sur d'autres politiques.**

Archade : 32 M€

Le programme Archade (Advance Resources Center for HADrontherapy in Europe) a pour but de développer à Caen un centre de recherche et de traitement en hadronthérapie, nouvelle forme de

¹ EPR : European Pressurized Reactor = Réacteur Pressurisé Européen

radiothérapie particulièrement prometteuse pour le traitement de cancers actuellement inopérables, chimio et/ou radiorésistants.

Aujourd'hui, le centre de traitement fonctionne en protonthérapie. À terme, il proposera aussi de l'hadronthérapie, qui permet de traiter certains cas où la protonthérapie ne suffit pas.

Le centre de traitement a été ouvert en 2018 et est exploité par la SAS² Cyclhad. Ce centre a subi plusieurs pannes techniques pendant lors des premières années de mise en service, ainsi que trois périodes de confinement pendant la pandémie de Covid-19, qui ont fortement réduit le nombre de patients traités. Malgré une bonne reprise de l'activité depuis 2022, la situation de la SAS Cyclhad demeure fragile et nécessite de renforcer le modèle économique pour la bonne continuité du projet Archade. À cette fin, la Région va souscrire à un emprunt obligataire émis par la SAEML³ Saphyn, qui apportera ensuite son soutien financier la SAS Cyclhad.

Cet emprunt fait l'objet d'un premier appel à souscription fin mars-début avril 2024, pour un montant de 38 M€. À cette fin, la Région avait déjà créé une autorisation de programme de ce montant dans son budget primitif. Le montant de l'emprunt s'élevant à 70 M€, un deuxième appel de 32 M€ est prévu pour octobre 2024. La Région doit donc dès à présent augmenter son autorisation de programme de 32 M€.

Les mouvements en crédits pluriannuels

Pour mémoire, l'inscription de crédits pluriannuels d'investissement au budget régional se traduit par la création d'autorisations de programme et l'inscription de crédits pluriannuels de fonctionnement par la création d'autorisations d'engagement.

Les ajustements en crédits pluriannuels de fonctionnement

Pour le lancement du PRIC 2024-2027, la Région inscrit 33,09 M€ de crédits pluriannuels de fonctionnement dans l'OS2. En effet, sur les 34 M€ du PRIC, 0,91 M€ sont affectés au projet 3NC en OS1.

Pour mettre en place le projet 3NC, 9,97 M€ sont inscrits : 9,86 M€ en OS1 et 0,11 M€ en OS2.

Au final, cette décision modificative **inscrit 43,06 M€ en crédits pluriannuels de fonctionnement**, dont 9,97 M€ en OS1 et 33,09 M€ en OS2.

Les ajustements en crédits pluriannuels d'investissement

Pour mettre en place le projet 3NC, 4,96 M€ sont inscrits en OS1 et 3,64 M€ supprimés en OS2, soit un ajustement de + 1,32 M€.

Pour soutenir le projet Archade, la Région inscrit 31,5 M€ dans l'OS1. En effet, sur les 32 M€ du projet Archade, 0,5 M€ sont affectés au projet 3NC en OS1.

² SAS : Société par Actions Simplifiées

³ SAEML : Société Anonyme d'Économie Mixte Locale

Au final, cette décision modificative inscrit **32,82 M€ en crédits pluriannuels d'investissement**, avec + 36,96 M€ en OS1 et – 3,64 M€ en OS2.

En conclusion, cette décision modificative induit une augmentation de 75,88 M€ de crédits pluriannuels, soit + 4,5 % par rapport au budget primitif.

Les mouvements en crédits de paiement

Ces mouvements sont neutres car il s'agit uniquement de réaffectations de crédits de paiements d'une ligne budgétaire à une autre. Les inscriptions correspondantes seront effectuées au budget supplémentaire, délibéré en juin prochain.

Pour mettre en place le projet 3NC, la Région procède à plusieurs réaffectations de crédits de paiement au sein de l'OS1 :

- En fonctionnement, 0,5 M€ provenant de l'enseignement supérieur
- En investissement, 0,41 M€ provenant de la culture et 0,5 M€ provenant de l'enseignement supérieur

Au total, 1,41 M€ de crédits de paiement sont réaffectés vers le projet 3NC.

Tous les indicateurs budgétaires, ainsi que l'emprunt d'équilibre, restent identiques au budget primitif, car le total des crédits de paiements ne varie pas.

Les observations du CESER sur les politiques régionales

Les observations du CESER sur les conséquences de la décision modificative dans les politiques régionales sont détaillées ci-après, en suivant l'arborescence budgétaire décrite en présentation générale de cet avis.

OS1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

OS1 Mission 3 - Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Le CESER note le transfert des crédits prévus au budget primitif vers les directions opérationnelles dans le cadre du projet 3NC (Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences), notamment pour la partie recherche, et se félicite de la mobilisation des Écoles Universitaires de Recherche (Graduate Schools) déjà présentes sur le territoire. Néanmoins, le CESER fait part de son inquiétude au sujet des LabEx (Laboratoires d'Excellence), qui pourraient constituer autant d'outils de recherche à destination de la filière nucléaire et qui, par suite du désengagement de l'État, ont vocation à disparaître fin 2024.

Concernant le refinancement du projet Archade par la Région pour sécuriser ce dernier, et bien que celui-ci soit incontestablement un très bel outil d'un point de vue médical et de recherche et qu'il bénéficie de plus d'un écosystème idéal sur le territoire, le CESER s'interroge sur son modèle économique et par-delà sa pérennité.

OS 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

OS2 Mission 2 - Réussir la relation orientation – formation -emploi

Le projet « 3NC » Normandie, Nucléaire, Nouvelles Compétences :

En référence au projet « 3NC » cité précédemment, l'objectif stratégique n°2 voit l'inscription de 0,11 M€ de crédits pluriannuels en fonctionnement supplémentaires permettant l'engagement des actions sur le champ de la formation professionnelle pour un montant total de 28,71 M€. Pour rappel, 28,60 M€ avaient été inscrits lors de la DM1 de 2023.

Cette mission se voit retirer un montant de -3,64 M€ de crédits pluriannuels en investissement pour un transfert vers l'objectif stratégique n°1 au titre de la recherche.

Ainsi, certaines actions du projet s'attachent à l'attractivité des formations dédiées au nucléaire, et au co-financement de nouvelles formations dans les universités de Caen, Rouen et Le Havre (ISEL), ainsi que des actions innovantes dédiées aux bénéficiaires du RSA en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime.

Le CESER note avec satisfaction la mise en œuvre des actions portant sur l'attractivité des métiers du nucléaire, ainsi que sur l'ouverture et l'adaptation des formations de ce secteur. Le CESER constate qu'à ce jour, une majorité de ces initiatives concernent le champ de la formation initiale. Dans le cadre de ce projet d'envergure, il alerte sur le fait que l'ensemble des publics sont concernés. Ainsi, les demandeurs d'emploi, les salariés en emploi et en reconversion, ou encore désireux d'intégrer un parcours de Validation des Acquis de l'expérience, ainsi que tout autre public, se doivent être mobilisés.

Le CESER réaffirme que la proposition des formations soit étendue aussi sur les secteurs ruraux pour une répartition équitable sur l'ensemble du territoire et pour une égalité des chances pour tous d'y accéder.

OS2 Mission 5 - Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

Après une première contractualisation sur la période 2019-2022, étendue sur 2023, l'État et la Région Normandie s'engagent, dans le cadre d'un protocole d'accord, pour la période 2024-2027 sur une nouvelle phase du PRIC.

Dès 2024, les capacités de financement d'actions de formation portés par l'État et la Région s'élèvent à près de 165 M€. Ainsi, sont prévus 34 M€ d'autorisations d'engagements (AE) en fonctionnement afin de mettre en œuvre sans attendre les marchés de formation. Ces marchés, visent à renforcer les dispositifs de formation existants par des actions de formations qualifiantes à hauteur de quasi 16M€ et des actions préparatoires pour 19M€.

Le CESER réaffirme la nécessaire prise en compte des réponses de formation pour tous les publics, y compris les plus fragiles -telles que les familles monoparentales et les plus éloignés de l'emploi passant notamment par l'acquisition des savoirs de base, les Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST), la sécurisation des parcours, mais aussi la Validation des Acquis de l'Expérience. La nécessaire adaptation de la réponse formation en proximité face aux besoins des territoires est également attendue et soulignée.

Conclusion

Le CESER estime que le projet Archade est important, innovant et d'intérêt collectif pour la Normandie. Néanmoins, certaines interrogations demeurent quant à :

- La pérennité du modèle économique du projet, qui devra être assurée ;
- L'évolution fiscale : le taux de TVA des prestations de traitement médical sera-t-il revu à la baisse, comme c'est le cas pour les médicaments (passage de 20 à 2,1 %) ?
- La fiabilité technique, compte tenu des quelques dysfonctionnements rencontrés par le passé ;
- Les autorisations administratives vis-à-vis de l'ARS⁴ (un seul partenariat à ce jour, avec le centre François Baclesse).

En conclusion, le CESER prend acte de la décision modificative n°1 du budget principal 2024, et invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

⁴ ARS : Agence Régionale de Santé

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Alain DEVAUX

Au titre du groupe CGT NORMANDIE

Madame la Conseillère Régionale,
Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,

La CGT prend note de la décision modificative apportée au budget principal pour assurer le financement de trois projets inconnus en décembre dernier et qui doivent d'ores et déjà être mis en œuvre.

La mesure concerne le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour 34 millions d'euros. Le Projet Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences (3NC) pour 11,29 millions d'euros et le Projet Archade, porteur d'espoir pour le traitement de cancers quasiment incurables, à hauteur de 32 millions d'euros.

Concernant le projet 3NC, la CGT considère qu'une attention particulière doit être portée à l'évaluation de l'enveloppe destinée au financement de la formation. Il serait souhaitable de connaître le nombre de salariés à former, par métiers et par catégories, de CAP à bac +3 puis en écoles d'ingénieurs.

La CGT considère que les lycées retenus pour la mise en place des plateaux techniques devront être identifiés et il faudra justifier l'utilisation des fonds perçus, tout comme pour l'agence de l'orientation. 5 pôles d'excellence sont envisagés dans les process de formation.

La CGT rappelle la problématique du logement qu'ils posent puisqu'ils sortent du cadre des formations de proximité.

La CGT considère que les donneurs d'ordre devront s'engager dans des actions logement adaptées répondant aux besoins du public accueilli.

La CGT sollicite des formations qualifiantes sur des postes pour les salariés, et pas seulement sur des compétences répondant à des besoins ponctuels.

Concernant le projet ARCHADE, la CGT ne conteste pas l'abondement financier de la Région Normandie pour subvenir aux difficultés de la Société Cyclhad qui exploite l'équipement. Elle regrette néanmoins la très faible implication de l'État dans le financement du deuxième volet du développement de l'hadronthérapie à Caen.

18 à 20 patients sont traités quotidiennement. Il existe une file d'attente qui laisse supposer le redressement financier de la Société Cyclhad.

La CGT réitère sa position que les fonds publics doivent avant tout financer des entreprises publiques mais constate que la commercialisation du nouvel équipement de carbone thérapie prévue, profitera à des entreprises privées et non à la région.

Sur ce sujet, la CGT considère que la région Normandie pourrait être partie prenante aux droits intellectuels des futurs brevets issus des recherches du projet ARCHADE.

Le groupe CGT votera **en faveur** de cet avis